

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018 A 18 H 30**

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier 2018 à 18 H 30, le conseil municipal de la commune de HEILLECOURT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, maire
Mesdames et Messieurs Jean-Pierre LAGORCE, Pascale CESAR, Fabrice WILHELM, Michèle SCHWARTZ-MEREY, Daniel PUCELLE, Brigitte MENARD, Chantal ANDRE, Françoise GOHET, Dorine GRAVE, Brigitte BONNARD, Brigitte AYMOND, Laurent MEREY, Nadine MONGE, Daniel OLIGER, Haik ARSLANIAN, Cyrille MITSLER, Fabrice DARDINIER, Jérôme DELAITRE, Hervé WILLER, Florence CLIQUET, Myriam TOUSSAINT,

Etaient excusés : Matthieu PROLONGEAU, pouvoir à Pascale CESAR
Francis HOFFER, pouvoir à Didier SARTELET
Eliane GEORGEOT, pouvoir à Brigitte MENARD
Sabine ASSFELD-LEMAIRE, pouvoir à Chantal ANDRE
Laurent KAMIRI-WOELFFEL, pouvoir à Hervé WILLER
Sylvie GREFF, pouvoir à Myriam TOUSSAINT
Marie-Thérèse KINZELIN,

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées

D. SARTELET

Bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du conseil municipal.

Vous avez reçu le PV du dernier conseil, y a-t-il des remarques : adopté à l'unanimité.

Nous accueillons une nouvelle conseillère municipale en la personne de Brigitte AYMOND, puisque j'ai reçu, en date du 8 janvier 2018, la démission de Karine CATHELAIN.

Nous lui souhaitons la bienvenue autour de cette table. Il reste encore quelques années à travailler ensemble et à préparer, comme ce soir le budget, à travers ce DOB qui est un des éléments les plus importants de la vie municipale.

1. Mise à jour de la composition des commissions concernées par la démission d'un conseiller municipal – rapporteur Didier SARTELET

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil forme des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Lors du conseil municipal du 3 avril 2014, Monsieur Sartelet, Maire et rapporteur, a fixé à neuf le nombre des commissions et les conseillers se sont répartis équitablement dans celles-ci.

Considérant la démission de Karine CATHELAIN du conseil municipal, il convient d'intégrer une nouvelle conseillère municipale, Brigitte AYMOND, aux commissions.

Monsieur Sartelet informe le conseil municipal que conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé au conseil municipal de

- Décider de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations *ou décide de voter au scrutin secret*
- Désigner les membres des commissions suivantes comme indiqué ci-après

Commission Solidarité, Emploi, Familles

Adjoint : **Daniel PUCELLE**

Membres : Michèle SCHWARTZ-MEREY, Brigitte MENARD, Marie-Thérèse KINZELIN, Eliane GEORGEOT, Brigitte BONNARD, Myriam TOUSSAINT, Brigitte AYMOND

Commission Citoyenneté – Protocole – Développement des Ressources internes

Vice-président : **Jérôme DELAITRE**

Membres : Daniel PUCELLE, Haik ARSLANIAN, Jean-Pierre LAGORCE, Eliane GEORGEOT, Florence CLIQUET, Brigitte AYMOND

D. SARTELET

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret
 - o Nombre de votants : 28
 - o Nombre de suffrage exprimés : 28
 - o Nombre de voix pour la nouvelle composition des commissions : 28
 - o Nombre de voix contre la nouvelle composition des commissions : 0
- Désigne les membres des commissions suivantes comme indiqué ci-après

Commission Solidarité, Emploi, Familles

Membres : **Daniel PUCELLE**, Michèle SCHWARTZ-MEREY, Brigitte MENARD, Marie-Thérèse KINZELIN, Eliane GEORGEOT, Brigitte BONNARD, Myriam TOUSSAINT, Brigitte AYMOND

Commission Citoyenneté – Protocole – Développement des Ressources internes

Membres : **Jérôme DELAITRE**, Daniel PUCELLE, Haik ARSLANIAN, Jean-Pierre LAGORCE, Eliane GEORGEOT, Florence CLIQUET, Brigitte AYMOND

Adopté à l'unanimité.

2. Débat d'Orientation Budgétaire – rapporteur Laurent MEREY

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.). Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet aux membres du conseil dans le respect de la réglementation en la matière de débattre des grandes lignes des actions qui pourront être menées en 2018, tout en ayant à l'esprit l'obligation de continuer à gérer avec prudence et détermination les finances communales en raison notamment du contexte financier national et de la diminution des dotations et des possibilités de financement des projets.

Chaque commission s'est réunie pour débattre des orientations 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

- De prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport existant.

D. SARTELET

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, dans chaque commune de plus de 3500 habitants, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport d'orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

La présentation du contexte économique sert de cadre aux orientations budgétaires et les conditionne.

Nous disposons d'une capacité d'investissement annuelle limitée, dorénavant, du fait de la continuité de notre politique de gestion de la dette et du désendettement qui se poursuit et dont nous pouvons être satisfaits, de la baisse des dotations, qui marque une pause cette année de par la décision du Président de la République, mais qui nous a déjà fait perdre 50% de nos ressources en dotations depuis l'engagement de ce procédé.

De plus, le mode de calcul de la DGF, depuis quelques années seulement, prend en compte le revenu fiscal moyen de la population d'une ville et, à Heillecourt, celui-ci étant supérieur à la moyenne nationale, une nouvelle baisse des dotations s'applique.

Tout cela pour vous dire que, si nous maintenons notre politique de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce que nous faisons depuis 2009, et bien qu'étant dans les villes du Grand Nancy une de celles dont les taux sont les plus faibles, notre potentiel d'investissement se limite à 400 000 euros hors autres subventions exceptionnelles sollicitées. De ces 400 000 euros, il faut déjà retirer les investissements obligatoires dans le cadre du plan pluri annuel des ADAP qui absorbe entre 120 000 et 140 000 euros par an

A partir de cette année, la suppression progressive de la taxe d'habitation nous interpelle, même si on nous promet une compensation à l'euro près.

D'après le simulateur mis en ligne sur le site du Sénat, à Heillecourt, en 2017, 257 foyers fiscaux sur 2469 sont exonérés de cette taxe, soit 10,41 % des foyers fiscaux. En 2020, ce seront 1402 nouveaux foyers qui le seront, soit au total, 67,19 % des foyers fiscaux Heillecourtois. Le montant du dégrèvement en 2020 sera de 1 056 297 euros. Espérons que les engagements de compensation seront tenus et pour toutes les années à venir, pas seulement les deux ou trois premières, et surtout avec une réévaluation régulière faute de quoi, les villes n'auront plus intérêt à se développer avec nécessité de création ou d'extension de services sans ressources financières complémentaires.

Avec l'ensemble des adjoints et conseillers délégués, la Directrice Générale des Services, le directeur des services techniques, le directeur du service comptabilité et le personnel administratif associé, notamment Brigitte Gaytté qui a contribué, entre autres, à l'élaboration de ce power point, nous avons recensé tous les projets à poursuivre ou développer, et les investissements nécessaires pour les années futures.

Notre patrimoine immobilier mérite toute notre attention et nous devons rester vigilants quant au programme de réhabilitation pour ne pas se faire « déborder ». Nos moyens financiers, dans le respect de notre engagement à réduire la dette, limitent les actions de préservation ou de protection qu'il nous faut pourtant bien mener.

C'est aux conseillers municipaux de définir ce jour la politique à conduire dans les jours, mois et années à venir en n'oubliant pas que nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles décisions arbitraires nationales nous occasionnant des dépenses supplémentaires, même si notre Président semble faire ce qu'il dit et a dit ce qu'il ferait. Cela devrait écarter des surprises désagréables et pénalisantes pour nos concitoyens ou notre ville.

La mutualisation des services, des achats est toujours une voie à privilégier avec la métropole, les communes voisines, ou tout simplement entre associations au sein de notre ville. Nous poursuivons nos études avec la métropole dans le sens de la mutualisation.

Le budget d'une collectivité doit être partagé. C'est un document unique, homogène, concerté et non une juxtaposition de plusieurs budgets individuels établis par chaque adjoint. Il intègre les réalités économiques du moment et anticipe les imprévus. Il prévient la mise en difficulté potentielle ou les accidents de parcours.

Aujourd'hui, en prévision du budget, nous définissons les grandes orientations à créer, à développer, ou à réduire, à l'inverse, et notre politique fiscale, en adéquation avec le contexte réglementaire et économique. Le nouveau régime indemnitaire n'est pas encore obligatoire, mais soyons prêts car il pourrait, sur simple décision ministérielle, le devenir et dans des délais qui ne nous laisseront pas beaucoup de marges d'étude. Celles-ci ont avancé mais ne sont pas terminées. Soyons prêts.

Des enveloppes financières seront affectées, lors du vote du budget, à chaque projet retenu, et ne sauraient être dépassées.

C'est à nous tous qu'il appartiendra d'y veiller, et quand je dis nous tous, ce sont les élus et les fonctionnaires ensemble, avec le soutien et la compréhension de nos concitoyens, associatifs ou non.

Déjà je tiens à remercier, au nom du conseil municipal, nos collaborateurs, pour la réalisation de ce diaporama de présentation : Dominique Veck, Guillaume Chappez, Brigitte Gaytté.

A présent, pour la présentation de ce Débat d'Orientation Budgétaire, je donne la parole à Laurent Mérey. Chaque adjoint ou conseiller délégué concerné présentera ensuite les orientations de sa commission, et ensuite j'ouvrirai le débat.

Laurent Mérey présente le rapport d'orientation budgétaire

Chaque vice-président de commission expose sa fiche de présentation.

L. MEREY

J'ai une question pour Fabrice Wilhelm. Concernant les travaux d'isolation de la Maison du Temps Libre, vous nous avez parlé de 18 000 € de fluide. Connaissons nous le montant de l'économie potentielle sur cet investissement ?

F. WILHELM

Une note technique a été rédigée par l'ALEC. Je n'ai pas les chiffres en tête mais, il y a le montant de l'investissement total qui a été évalué à environ 400 000 € pour l'opération globale. Le temps de retour sur le changement du mode de chauffage est de 6 ans, ce qui est rapide pour cet investissement et cela représentera 90 000 €.

L. MEREY

La question n'était pas anodine, nous en avons parlé en commission : pour tout investissement pour des économies de frais de fonctionnement, on pourrait envisager un financement partiel par emprunt.

H. WILLER

Pour respecter la tradition, cette intervention est en deux parties, la première sur la forme et la deuxième sur le fond. Sur la forme, au risque de se répéter, ce débat d'orientation budgétaire (DOB) ne répond toujours pas à l'objectif - qu'il devrait remplir - d'une projection pluriannuelle de l'action de la collectivité et de ses conséquences budgétaires et financières. Nous disposons certes de données dites "socio-économiques" et financières mais nous avons déjà par le passé évoqué les limites de certaines comparaisons, pas forcément raison, et finalement il manque l'essentiel pour un DOB, à savoir la trajectoire budgétaire et financière résultant des choix politiques.

Quant à la présentation des orientations par commission dites "orientations thématiques", vous savez déjà ce que nous en pensons puisque cette pratique aboutit le plus souvent à un catalogue, sans faire ressortir les principales orientations et priorités, et conduit surtout à l'absence de mise en cohérence de l'ensemble. Mise en cohérence qui pourtant obligerait à la recherche de transversalité, probablement source de fluidité - d'autres parleraient d'agilité - dans la gestion, et donc d'économies d'énergie humaine et peut être même d'économies tout court, d'ailleurs Jérôme Delaitre y a fait allusion dans sa conclusion. Vous remarquerez que les mots sont pesés, le message peut être parfois subliminal, mais l'essentiel est que l'on se comprenne.

Venons-en maintenant au fond sachant qu'il découle d'une certaine manière de la forme. Bien évidemment, nous ne pouvons que partager un grand nombre des actions qui sont déclinées, il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas les partager et ce n'est pas notre genre. Alors à l'instar des remarques portant sur la forme, c'est plutôt sur les orientations peu claires, et même parfois nébuleuses, que va porter ce propos.

Dans la rubrique "entretien du patrimoine communal", comme depuis plusieurs années mais sans suite, la rénovation de la Maison du Temps Libre est au programme, avec une première phase pour la toiture et le chauffage. Doit-on comprendre qu'aucune réflexion plus globale sur ce bâtiment et cet espace n'est engagée et que cette rénovation passe seulement au plus urgent sans projection sur la destination de la MTL dans le cadre d'un projet socio-culturel ?

Ce serait pourtant l'objet d'un débat d'orientation budgétaire que de s'interroger sur un tel projet et sa déclinaison concrète dans le budget d'investissement des prochains exercices. Ce débat ne semble pas ouvert alors que des questions devraient se poser sur les espaces mis à disposition des associations, entre autres l'école de musique dont vous connaissez les conditions actuelles d'installation, ou même sur le fonctionnement de ce que vous avez dénommé pôle JEPSS.

Dans les éléments de contexte, vous évoquez je cite la "première vague de mutualisation de services" au sein de la Métropole du Grand Nancy à l'échéance de l'été 2018. Alors que cette mutualisation est déjà très avancée dans d'autres métropoles, la question est enfin mise sur la table au Grand Nancy.

Bien évidemment, cette question recouvre deux dimensions :

- la première est celle du niveau des dépenses de personnel qui représentent, on l'a vu, plus de 50% du budget ;
- la deuxième est celle de l'organisation des services autour du triptyque accessibilité - qualité - coût.

Comme nous ne disposons d'aucune visibilité sur les domaines concernés et le degré de mutualisation, nous voulons simplement faire deux observations :

- d'une part, nous espérons que nous ne nous contenterons pas de subir des orientations ou des décisions prises viaduc Kennedy,
- d'autre part nous pensons qu'une mutualisation des services entre communes serait parfois plus pertinente qu'une mutualisation centralisée au niveau de la métropole. Ce serait le cas de notre point de vue, comme nous le disons depuis plusieurs années, pour les services techniques ou la police municipale par exemple.

Cette thématique de la mutualisation des services est particulièrement structurante pour les communes et l'intercommunalité, elle mériterait davantage qu'une ligne sur des éléments de contexte ou qu'une formule un peu nébuleuse dans la rubrique du "développement des ressources internes".

En matière de citoyenneté - en d'autres temps on parlait aussi de "participation" -, nous constatons que les ambitions affichées lors de précédents débats d'orientation budgétaires sont restées lettre morte et nous avons quelques difficultés à comprendre les intentions énoncées dans celui-ci.

Alors, je rappelle nos propos lors du DOB 2016 : "les mots restent ou réapparaissent mais il faudra passer aux travaux pratiques avec les outils adéquats, pour être à la hauteur de l'affirmation, comme vous le dites bien, d'une "ville citoyenne et ouverte". Nous sommes tous conscients que ce n'est pas facile mais il faut avant tout, dans ce domaine, de la volonté et de l'audace."

Je conclus avec une interrogation : puisqu'il se résume à préparer le budget à venir et non à l'inscrire dans une perspective pluriannuelle, à quoi sert cet exercice du débat d'orientation budgétaire sinon à perdre de son intérêt et de sa substance ?

D. SARTELET

Merci Monsieur Willer. Je voudrais répondre de suite avant d'autres interventions.

Chaque année, nous avons les mêmes thèmes qui sont abordés. Il est faux de dire qu'il n'y a pas une perspective à long terme, la meilleure preuve est que nous avons recensé, avec l'adjoint aux travaux et son responsable technique, tout l'état du patrimoine communal et nous avons programmé de façon pluriannuelle un ensemble de travaux. Cependant, comme je vous l'ai dit en début de séance, nous sommes limités par le budget, donc nous sommes obligés de faire des choix. Les choix faits pour cette année, la toiture de la MTL plutôt que celle du COSEC, ne veulent pas dire que nous ne ferons pas ultérieurement les autres travaux. L'année dernière, nous avons dit que nous nous engageons sur 3 années pour l'aménagement des agrès de fitness dans le parc de l'Embanie, j'en ai parlé avec l'adjoint concerné pour lui demander de faire l'impasse sur cette année et reprendre ce programme l'année prochaine. Il n'est pas interrompu mais suspendu, mais les finances ne nous permettent pas de faire comme nous voudrions. Nous n'avons plus les moyens de dépenser de l'argent inutilement. Nous allons nous intéresser, pour la remise en état de l'église, à une association de remise en état du patrimoine. nous allons aussi faire appel au bénévolat, aux dons... Ce sont des outils que nous allons utiliser. J'ai rencontré Monsieur VIC président de cette association, lors d'une cérémonie de vœux, il m'a proposé de venir à Heillecourt pour voir comment mettre en place un projet.

Il a été annoncé lors de cérémonies de vœux de plusieurs communes du secteur sud est, que ce secteur était un exemple de mutualisations entre les communes pour les commandes de photocopieurs, la restauration scolaire, les fournitures administratives... Ce sont des marchés passés par les 6 communes et cette coopération intercommunale qui existe depuis plusieurs années a été citée en exemple par le Président de la Métropole.

D'autres mutualisations peuvent se développer, au niveau des services espaces verts de la Métropole, ce n'est pas évident à mettre en place surtout au niveau facturation, mais il faut y réfléchir. Nous pourrions ainsi mettre en commun l'achat des plantes, des arbres, l'entretien des espaces verts, le matériel et ainsi bénéficier des mêmes tarifs et prestations que la Métropole.

Nous avons évoqué, il y a deux ans, la possibilité de regrouper les services techniques de Heillecourt avec Jarville, il semblerait, qu'après plusieurs rencontres entre les deux services, la philosophie de Jarville était différente de la nôtre. Nous avons préféré rester chez nous avec notre équipe plutôt que d'intégrer une nouvelle équipe qui n'a pas la même façon de travailler.

Nous ne pouvons pas faire tout et n'importe quoi sous couvert de vouloir tout fusionner et tout mutualiser. Nous n'avons pas voulu risquer détruire une équipe qui marche...

En ce qui concerne la transversalité, c'est un dossier très important sur lequel nous travaillons. Nous ne pouvons plus dissocier le contexte de vie des habitants de Heillecourt de leur vie et de leurs liens sociaux. Il faut réintégrer toutes nos actions dans une ambiance et dans une sensation d'appartenance à une collectivité, à une communauté de vie. Nous allons essayer de développer cette transversalité entre les différentes commissions. Le pôle JEPSS n'a pas été parfait, j'en conviens, mais c'est une bonne idée innovante et c'est un exemple de transversalité entre plusieurs commissions et plusieurs associations, je crois qu'il faut poursuivre l'expérience, il faut la raffermir, la consolider.

Je suis fier d'avoir suggéré à notre adjoint l'ouverture des conseils municipaux d'enfants aux communes de la Métropole. Il existe au niveau de la Métropole un leitmotiv qui dit « construire ensemble, vivre ensemble », les enfants dès leur plus jeune âge doivent prendre conscience d'une intégration à une Métropole et non plus à une ville, ils pourront échanger avec les enfants des autres communes et avoir des projets communs. Je pense que cela est une belle forme d'ouverture sur le monde de demain.

Ce sont les éléments que je souhaitais apporter en réponse.

H.WILLER

Je vais apporter une réponse à votre réponse. Je reviens sur le premier point de votre réponse, sur la programmation pluriannuelle. Cette réponse est justement ce qui devrait se retrouver dans le débat d'orientation budgétaire à savoir quelles sont les ambitions à moyen terme sur quelques années et qui conduisent à faire des arbitrages au fil des budgets. Les études dont vous parlez et les conséquences que cela peut avoir, y compris sur les économies d'énergie, et donc les choix d'investissement et le mode de financement, c'est la finalité d'un débat d'orientation budgétaire.

Vous voyez bien que cela n'est pas mis au débat.

Votre réponse illustre parfaitement la remarque que je faisais dans mon intervention.

D. SARTELET

Ce n'est pas fourni au débat mais c'est étudié, nous demandons à l'adjoint que l'année prochaine, il fasse une évaluation de tout ce qui reste à faire dans les années à venir avec quels choix et le pourquoi et ce qui serait intéressant de faire, et dans quel but pour des économies...

Tout nouvel investissement doit faire l'objet de l'étude de son coût de fonctionnement. Nous ne pouvons plus faire d'investissement sans envisager le combien cela va coûter. Je vais vous citer en exemple la galerie d'ARTEM : elle est belle sauf que son entretien coûte très cher, il a fallu créer des ouvertures supplémentaires parce que c'est une véritable étuve, les plantes à l'intérieur ont besoin d'un goutte à goutte parce qu'il fait trop chaud et que seules des plantes tropicales peuvent tenir.... Lorsque nous créons un projet, il ne faut pas regarder le coût initial du projet mais il faut regarder comment il va vieillir et ce que cela va coûter.

JP LAGORCE

Une perspective à moyen terme n'est pas évidente car les dotations ont baissé et cela est au détriment de l'ensemble des dépenses de la commune et tout particulièrement des services techniques pour les travaux dans les bâtiments.

En ce qui concerne la rénovation de la MTL, la première demande faite au budget était de 500 000 € pour refaire l'ensemble du bâtiment, il n'y a eu que la moitié d'accordée de demandée et tout compte fait il n'y a rien eu au budget. Mais actuellement, il faut rénover la MTL, nous allons commencer par la toiture et continuer par le chauffage et ainsi nous pourrons faire des économies d'énergie.

J'avais demandé que, pour certains travaux, nous puissions faire un emprunt et la réponse fut non.

Il est très difficile de faire des travaux lorsque nous n'avons pas le budget, nous avons demandé d'agir au maximum aux services techniques, de travailler en régie. Nous avons, au niveau des services techniques, du personnel de qualité et qui fait bien son travail, aussi donnons-lui du travail valorisant.

D. PUCELLE

Le débat d'orientation vient d'avoir lieu, mais à l'intérieur de nos commissions, il y a eu échanges, il y a eu débat. C'est un peu facile de dire qu'il n'y a pas eu débat. La présentation de ce soir n'est la représentation d'un débat, le débat a eu lieu en commission, où chacun s'est exprimé.

H. WILLER

Je n'ai pas limité mon propos au terme débat. Evidemment, il y a débat, mais je parlais du contenu et de la nature du débat d'orientation budgétaire.

D. SARTELET

Nous essayons de nous améliorer d'année en année.

- S'il n'y a plus d'autre intervention, je mets au vote : nous devons prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport existant.

H. WILLER

Sur la question y a-t-il eu un débat : oui, nous votons pour

Si on devait voter sur le contenu et la nature du débat : nous voterions contre

D. SARTELET

Vous validez le fait que vous avez bien eu un rapport et qu'il y a eu débat : Adopté à l'unanimité.

Je lève la séance du conseil municipal à 19 h 55.